

Paris, le 2 Juillet 1843

Dans le cas où S. M. voudrait bien honorer de sa  
confiance M<sup>r</sup> Faroux, le S<sup>r</sup> Sengage a fourni aux yeux de  
fabrique, c'est à dire 15 % de meilleur marché que quiconque le fait  
pour les objets nécessaires à meubler l'Hotel.

Le Sengage en outre a le soin de faire sans avoir fait soumettre  
à S. M. les échantillons de tous les articles suivants qu'elle  
voudrait bien prendre la peine d'examiner et que M<sup>r</sup> Faroux  
Sengage a fournis au tarif de fabrique

- 1<sup>o</sup> Canapés, divans, fauteuils, chaises & L'chaise.
- 2<sup>o</sup> Meubles de toutes espèces
- 3<sup>o</sup> Cuir de Nerve
- 4<sup>o</sup> Dames de Soie et de laine & L
- 5<sup>o</sup> Mousseline et Coton Broché pour rideaux
- 6<sup>o</sup> Bronzes, Candélabres, pendules & L
- 7<sup>o</sup> Glaces de tout pris de la Manufacture Royale
- 8<sup>o</sup> Papier
- 9<sup>o</sup> Coches, linge d'usage de Table et approvisionnements  
pour la cuisine.

Enfin pour ces articles sortant des meilleurs  
fabriques, M<sup>r</sup> Faroux Sengage a les fournis à 15 %  
meilleur marché que tous les marchands.